

**E YAMASKA.**

---

de mille six cent quatre-vingt-dix  
pour, pour l'abolition du dit droit  
de cadastre.

les censitaires d'icelle, comme  
de cinq chelins et demi, par  
chargé de la confection du dit  
quence.

cadastre, il est confirmé et main-  
tenue d'icelui, et tel que le tout

**LELIEVRE,  
DUMAS,  
DELAGRAVE.**

*Commissaires-Réviseurs.*

---

**Acte Seigneurial Refondu, ai  
seigneurie de Yamaska.**

par les Censitaires d'icelle,  
accordée, par le Gouvernement  
sont celles qui apparaissent  
révision.

dans le droit de quint, lequel  
accru dans le Bas Canada,  
l'acte seigneurial de 1854, et  
monte à une somme annuelle de  
..... \$61 45

Montréal, 24 Janvier, 1861.

*P'Acte Seigneurial Refondu.*

---

s-Excellente Majesté la Reine.